



Espace gratuit spécial jardin

La caverne à partager

Dimanche 20 septembre 2026 de 10h à 18h à La-Chapelle-Anthenaise

Qu'est-ce qu'un Espace Gratuit ?

C'est un lieu pour **donner ou prendre sans échange de monnaie**. celui-ci a la particularité d'être **spécial Jardin**, cet espace est donc réservé aux articles de jardinage ou de loisirs extérieurs, aux plantes ou aux boutures, aux graines, aux fruits et aux légumes, aux livres ou aux revues sur le jardin et même à de bons conseils.

En effet, c'est une opportunité pour rencontrer jardiniers et exposants afin d'échanger ses savoir-faire et de glaner des informations. C'est l'occasion de discuter ensemble que nous soyons passionnés, amateurs ou simple visiteurs.

Le règlement de l'Espace Gratuit spéciale Jardin

1. Les objets autorisés dans cet espace de gratuité sont : les magazines, les livres se rapportant au thème de la journée, les graines, les boutures, les plantes, l'outillage de jardinage manuel ou électrique en état de marche, les objets usuels dans la pratique du jardinage (godet, géotextile, tuyaux d'arrosage, etc.), les objets autour du jardin et du plein air (décoration extérieure, jeux d'extérieur comme mölkky, etc.) en bon état.
2. Les objets ne doivent pas être trop encombrants.
3. Les dons sont à accompagner de conseils grâce à une fiche à remplir. La fiche est fournie par l'organisateur à votre arrivée ou à télécharger en amont.
4. Deux espaces sont prévus : le 1^{er} pour déposer vos objets et vos conseils sans rester, et le 2nd pour bénéficier d'un emplacement afin d'offrir directement vos objets, plantes, graines, conseils, astuces et anecdotes. Pour un emplacement, prévenir l'organisateur de votre venue par mail ou par téléphone. Cf. contact ci-dessous.
5. Les plantes devront être étiquetées, si possible avec le nom de l'espèce et la variété. Pour les fleurs vous pouvez préciser la couleur de floraison et y ajouter une photo de catalogue.
6. Il est interdit de donner ou troquer des plantes exotiques envahissantes (<https://especies-exotiques-envahissantes.fr/base-documentaire/liste-despeces/>)
7. L'espace est ouvert à tous, à l'exception des professionnels.
8. **Ni vente, ni achat ne sont autorisés** entre les parties. Sinon, inscrivez-vous au vide-jardin organisé le même jour au même endroit, l'inscription se fait via un document prévu à cet effet.
9. Les échanges se font librement et sans obligation d'équilibre entre ce que vous apportez et ce que vous emportez, vous pouvez même apporter sans rien prendre et inversement.
10. Chaque exposant s'engage à laisser les lieux en parfait état de propreté.

prevention.dechets@agglo-laval.fr

Laval Agglomération Service prévention des déchets

02 53 74 11 11